



Municipalité de Hampden
863, route 257 Nord
C.P. 1055 La Patrie
Hampden (Québec) J0B 1Y0
Tél. : 819 657-4942
Fax. : 819 657-2974
muni.hampden@hsf.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN

Le 3 février 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Hampden tenue à la salle du Conseil, 863, route 257 nord, Hampden, lundi 03 février 2014 et à laquelle sont présents :

Messieurs et Mesdames les conseillers (ères) : Pascal Prévost, Lisa Irving, Maryse Briand, Valérie Prévost

Absents : Alain Sabourin, Guy Poirier.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la directrice générale, secrétaire trésorière / Madame Diane Carrier.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 00 et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2014-02-08 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Prévost
APPUYÉ PAR LA Conseillère Irving
IL EST RÉSOLU**

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant les varia ouverts.

L'ordre du jour est le suivant :

- 01. Ouverture de la séance**
- 02. Adoption de l'ordre du jour**
- 03. Adoption du procès-verbal du 6 janvier 2014**
- 04. Question du public**
 - 4.1
- 05. Dossiers reportés**
 - 5.1 Rencontre publique pour Commission Scolaire des Hauts Cantons, 1^{ère} le 18 février 19 h, seconde le 15 avril 19 h.
- 06. Affaires nouvelles**
 6. Avis de motion et adoption du projet de règlement sur le Code d'Éthique et de déontologie des élus 2014.
 - 6.1 Résolution pour engager Messieurs Denis Clément et Marc-André Martel comme pompier volontaire et de payer leur formation.
 - 6.2 Résolution pour MTQ le réseau routier.
 - 6.3 Résolution pour payer la somme de 896.89 \$ pour le réseau Biblio pour 2014
 - 6.4 Résolution pour détruire certaines boîtes d'archives.
- 07. Approbation des comptes au montant de 36 758.20 \$**
- 08. Rapport du maire**
- 09. Rapport du chef pompier**
 - 9.1 Formation pompier 1 : attente de Bury et de Cookshire pour formation de groupe, date et coût
 - 9.2 Formation d'officier non urbain : attente de l'école 24 juin de Sherbrooke, 4 ou 5 février.
- 10. Rapport voirie et dépôt du rapport**
 - 10.1 Problème de camion et de collant
- 11. Compte rendu et projection des différents dossiers sous la responsabilité des**

- conseillers.
- 11.1
- 12. **Rapport de l'inspecteur**
- 12.1
- 13. **Correspondance**
- 13.1 Place aux jeunes, résolution pour payer la somme de 41,04 \$
- 13.2 Mutuelles de prévention : résolution pour entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux.
- 13.3 Poste canada : résolution pour l'examen du protocole du service postal canadien portant sur la génération de revenus et non pas sur des compressions additionnelles.
- 14. **Question du public**
- 14.1
- 15. **Varia**
- 15.1
- 16. **Fin de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

- 03. **Adoption du procès-verbal du 6 janvier 2014**

**2014-02-09 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand
 APPUYÉ PAR LA Conseillère Irving
 IL EST RÉSOLU**

D'adopter le procès-verbal du 6 janvier 2014

Adoptée à l'unanimité

- 04. **Question du public**
- 05. **Dossiers reportés**

- 5.1 **Rencontres publiques avec les représentant de la commission scolaire des Hauts Cantons, première rencontre le 18 février 19 h, seconde 15 avril 19 h.**

- 06. **Affaires nouvelles**

- 6. **Avis de motion et adoption du projet de règlement sur le Code d'Éthique et de Déontologie des élus 2014.**

Avis de motion est donné par la Conseillère Irving pour le Code d'Éthique et de Déontologie des élus 2014.

Adoption du projet de règlement sur le Code d'Éthique et de Déontologie des élus 2014.

**2014-02-10 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Irving
 APPUYÉ PAR LA Conseillère Briand
 IL EST RÉSOLU**

D'adopter le projet règlement sur le Code d'Éthique et de Déontologie des élus 2014.

Adoptée à l'unanimité

- 6.1 **Résolution pour engager Messieurs Denis Clément et Marc-André Martel comme pompier volontaire et de payer leur formation.**

**2014-02-11 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Irving
 APPUYÉ PAR LE Conseiller Prévost**

IL EST RÉSOLU

D'engager Messieurs Denis Clément et Marc-André Martel comme pompier volontaire et de payer pour leur formation

Adoptée à l'unanimité

6.2 Résolution pour le Réseau routier avec la MTQ.

**2014-02-12 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand
APPUYÉ PAR LA Conseillère Prévost
IL EST RÉSOLU**

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 9 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Résolution pour payer la somme de 896.89 \$ pour le réseau Biblio 2014.

**2014-02-13 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand
APPUYÉ PAR LA Conseillère Prévost
IL EST RÉSOLU**

De payer la somme de 896.89 \$ pour le réseau Biblio pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour payer cette dépense.

6.4 Résolution pour faire la destruction de certaines boîtes d'archives.

**2014-02-14 SUR LA PROPOSITION DU Conseiller Prévost
APPUYÉ PAR LA Conseillère Irving
IL EST RÉSOLU**

De permettre que la directrice générale fasse la destruction de certaines boîtes d'archives, en les faisant brûlés Chez Cascades à East Angus.

Adoptée à l'unanimité

07. Approbation des comptes

2014-02-15 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Irving

**APPUYÉ PAR LE Conseiller Prévost
IL EST RÉSOLU**

**De payer les comptes du 1^{er} au 31 janvier 2014
aux montants de : 36 758.20 \$**

Conseil :	1 574.44 \$
Administration	20 155.29 \$
Sécurité incendie	2 345.99 \$
Voirie :	11 410.37 \$
Hygiène du milieu :	1 212.11 \$
Dons :	60.00 \$
Total :	36 758.20 \$

Adoptée à l'unanimité

**La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser le paiement des comptes.
Certificat numéro 99.**

08. Rapport du maire

09 Rapport incendie

**9.1 Formation pompier 1 : attente du Bury et Cookshire, pour formation de
groupe, date et coût.**

**9.2 Formation d'officier non urbain : attente de la Polyvalente 24 juin,
réponse le 4 ou 5 février.**

10. Rapport de voirie

10.1 Problème de camion et auto collant

**2014-02-16 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand
APPUYÉ PAR LA Conseillère Prévost
IL EST RÉSOLU**

**De mandater Monsieur Éric Charland de faire l'achat d'auto collant pour le camion
afin de permettre de voir le poids du camion, coût 85 \$ plus taxes**

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour payer cette dépense.

**11. Compte rendu des comités et projection des différents dossiers sous la
responsabilité des conseillers.**

12. Rapport de l'inspecteur

13. Correspondance

13.1 Place aux jeunes demande de contribution 2014

2014-02-17 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand
APPUYÉ PAR LA Conseillère Prévost
IL EST RÉSOLU

De remettre la somme de 41.04 \$ à Places aux Jeunes pour contribution 2014

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour payer cette dépense.

13.2 Mutuelles de Prévention : entente relative de regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux.

ATTENDU QUE la CSST a le pouvoir de conclure avec un groupe d'employeurs, ci-après désigné « mutuelle de prévention », une entente déterminant notamment les conditions particulières d'assujettissement de ces employeurs à des taux personnalisés ainsi que les modalités de calcul de ces taux;

ATTENDU QUE la CSST a adopté le *Règlement sur le financement* qui détermine le cadre dans lequel peut être conclue la présente entente;

ATTENDU QUE les parties conviennent que la présente entente est conclue dans le respect du cadre déterminé par ce règlement;

ATTENTE QU'une telle entente peut déroger aux conditions et modalités prévues dans les règlements utilisés pour fixer la cotisation d'un employeur;

ATTENDU QUE tous les membres de la mutuelle de prévention représentent à la CSST qu'ils ont formé la mutuelle de prévention dans le but de favoriser la prévention des lésions professionnelles ainsi que la réadaptation et le retour au travail des travailleurs qui en sont victimes;

ATTENDUE QUE chaque membre de la mutuelle de prévention s'engage à élaborer un programme de prévention des lésions professionnelles pour chacun de ses établissements et à le mettre en application;

ATTENDU QUE les membres de la mutuelle de prévention représentent à la CSST qu'ils se sont dotés d'un mode de règlement des différends qui pourraient les opposer et qu'ils acceptent de s'y soumettre;

ATTENDU QUE ce mode de règlement devra notamment leur permettre de régler tout différend concernant la composition de la mutuelle de prévention en vue du renouvellement de la présente entente.

2014-02-18 SUR LA PROPOSITION du conseil de Hampden,
IL EST RÉSOLU

QUE les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la *Fédération québécoise des municipalités* soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME d'une résolution de Canton de Hampden,

dûment adoptée par son conseil municipal lors d'une assemblée régulière tenue le 3 février 2014, après avoir pris connaissance du document intitulé

Mutuelle de prévention « FQM-PRÉVENTION (MUT-00709) – CONVENTION RELATIVE AUX RÈGLES DE FONCTIONNEMENT », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle.

SIGNÉ À HAMPDEN, CE 2014-02-03

Adoptée à l'unanimité

13.2 Avenir Poste Canada

ATTENDU QU'EN 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien* ;

ATTENDU QUE la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

ATTENDU QUE le *Protocole* actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

ATTENDU QUE le gouvernement pourrait se servir de l'examen du *Protocole* pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

2014-02-19 SUR LA PROPOSITION du Conseil de Hampden QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Municipalité du Canton de Hampden écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander : 1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du *Protocole du service postal canadien*; 2) que le *Protocole* soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- **Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste ;**
- **Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;**
- **Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;**
- **Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole*;**
- **Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.**

Adoptée à l'unanimité

14. Question du public

15. Varia

16. Fin de l'assemblée

**2014-02-20 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand
APPUYÉ PAR LA Conseillère Irving
IL EST RÉSOLU**

De lever la séance à 20 h 25

Adoptée à l'unanimité

BERTRAND PRÉVOST, MAIRE

DIANE CARRIER, DIR. GEN /SEC TRÉ